

Déclaration Sud Éducation Basse-Normandie

CHSCT-A du 27 mai 2020

Madame la Présidente du CHSCT A,

Dans notre déclaration du 15 mai dernier, les membres représentants des personnels du CHSCT-A au titre de Sud Éducation vous faisiez part de leurs exigences quant au principe de prévention qui devaient prévaloir sur toutes les autres considérations. Ils insistaient sur le fait que les établissements scolaires du premier et second degré devaient rester fermés afin de permettre aux équipes d'organiser au mieux et sereinement la rentrée prochaine sans fracture numérique ni sociale.

Depuis l'annonce de la réouverture des établissements, les inquiétudes sont vives. Elles sont vives parce que la cacophonie est assourdissante. Elles sont vives parce que les usager-ères sont désorienté-es. Elles sont vives parce que les injonctions contradictoires sont anxiogènes. Elles sont vives parce que les réponses apportées sur le terrain apportent plus de questions qu'elles n'en résolvent. Elles sont vives parce que les questions demeurent sans réponses. Elles sont vives parce que les réponses sont méprisantes. Les inquiétudes sont vives parce que ... rien n'est prêt et, tout est à faire à marche forcée.

Aujourd'hui nous constatons que, malgré les inquiétudes de l'ensemble des personnels quant aux risques sanitaires que représente le regroupement de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de personnes dans un même lieu et que, malgré le scepticisme quant à l'intérêt pédagogique d'une reprise tardive dans des conditions très dégradées, le seul objectif des administrations soit l'annonce de chiffres au détriment de la sécurité et de la qualité éducative et pédagogique.

De lire dans la lettre « INFO@PROFESSEURS du MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE » que « Depuis le 11 mai, plus de 80 % des écoles maternelles et élémentaires sont ouvertes et accueillent déjà 1,4 million d'élèves » prouve que les conditions de sécurité sanitaire des élèves et des personnels sont secondaires alors que toutes les décisions ne devraient être guidées que par de la prévention primaire.

Ces réouvertures imposées sans aucune anticipation, ou par « contagion » comme vous l'évoquiez lors du dernier CHSCT, ne peuvent créer que des RPS ; les nombreux RSST en témoignent. Cette marche forcée ne prend pas le temps de réunir les conditions de sécurité sanitaire des élèves et des personnels ; cette marche forcée ne prend pas le temps de donner du sens à l'éducatif et au pédagogique ; cette marche forcée bafoue les personnels sans respecter leurs droits : charge et organisation du travail, respect des missions, avertissement d'une exposition aux risques... Cette marche forcée ne prend pas le temps pour avertir les usager-ères de l'exposition au COVID-19 ; pour avertir les membres représentant-es des personnels au CHSCT ; pour former et informer les personnels au danger grave et imminent ; pour former et informer les personnels de tous les établissements scolaires avant toute reprise ; pour renseigner et mettre à jour tous les DUERP des écoles et des EPLE avant toute reprise. En effet, taire les informations pendant quelques jours n'est ni conforme au code du travail ni au code de la santé publique, ni même à la simple franchise qui devrait prévaloir. Vous avez des obligations de résultat en matière de sécurité, alors Madame la présidente du CHSCT A, respectez-les.

Pour nous, membres représentants des personnels du CHSCT-A au titre de Sud Éducation, nous sommes convaincus que c'est dès maintenant que doit se construire la rentrée 2020, dont on sait qu'elle ne sera pas une rentrée ordinaire, en donnant le temps indispensable aux équipes de préparer ensemble la prochaine rentrée, sans risque et dans de bonnes conditions de travail.

Soyez certaine, Madame la Présidente, de notre attachement au service de l'Éducation Nationale et aux conditions de travail et à la santé de tous les personnels.